

Commerce de gros

50 000 emplois directement menacés par un projet de rapport proposant d'interdire aux conducteurs du transport routier pour compte propre de participer au chargement et au déchargement de marchandises

Paris, le mardi 5 décembre 2023 – La Confédération des Grossistes de France (CGF) alerte sur les conséquences dommageables sur le commerce de gros d'une proposition contenue dans un projet de rapport qui sera remis au Gouvernement prochainement et dont elle a eu connaissance. Commandé par le ministre Clément Beaune, ce rapport proposerait d'interdire aux conducteurs du transport routier pour compte propre de participer au chargement et au déchargement des marchandises. Une telle mesure menacerait directement 50 000 chauffeurs livreurs, poste stratégique au sein de la chaîne de valeur du commerce de gros.

Un projet de rapport commandé par le Ministre délégué aux Transports propose d'interdire aux conducteurs du transport routier de marchandises pour compte d'autrui de participer au chargement et au déchargement des marchandises. **Ce projet prévoit également d'étendre la mesure au transport routier pour compte propre, c'est-à-dire aux conducteurs salariés des entreprises du commerce de gros.**

Une telle mesure aurait pour conséquence directe de menacer l'emploi de 50 000 chauffeurs livreurs employés par le commerce de gros, remettant en cause de manière fondamentale l'organisation de l'approvisionnement de leurs clients.

Ayant pour origine une réflexion lancée par la branche du transport routier de marchandises pour compte d'autrui, **une telle mesure serait totalement inadaptée aux spécificités du commerce de gros, car ne prenant pas en compte en particulier le rôle essentiel des chauffeurs livreurs dans le fonctionnement de la distribution professionnelle.**

Philippe Barbier, président de la CGF, dénonce : « *Cette proposition trahit **une profonde méconnaissance de ce qu'est le transport pour compte propre dans le commerce de gros et ne repose sur aucune étude ou diagnostic portant sur notre secteur qui risque une nouvelle fois d'être la victime collatérale d'une situation à laquelle il est étranger.** Nous avons alerté les pouvoirs publics sur cette orientation qui constitue non seulement une menace pour 50 000 de nos collaborateurs, mais aussi pour l'existence même du secteur des commerces de gros.* »

La CGF appelle donc avec la plus grande fermeté à la suppression de cette proposition.

À propos de la CGF

À travers l'union de 30 fédérations, la CGF, Confédération des grossistes de France, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble du commerce de gros : La CGF représente 150 000 entreprises partout en France (dont 95% de PME) qui emploient près d'un million de salariés et génèrent plus de 900 milliards d'euros de chiffre

d'affaires. Le secteur recrute chaque année 90 000 personnes et mobilise 60 000 camions. Plus d'informations : www.cgf-grossistes.fr

Contacts presse

Hamza Chemrakhi

hamza.chemrakhi@comfluence.fr

01 40 07 34 27

François-Xavier Raak

francois-xavier.raak@comfluence.fr

06 78 46 76 81